

1. Contrat de Distributeur (Commercial Indépendant Régional)

Objet du contrat :

Ce contrat vise à encadrer la collaboration entre Filmbase France et un distributeur indépendant pour la vente des films opacifiants PDLC dans une zone géographique définie.

Clauses principales :

1. Rôle et Responsabilités

- Le distributeur s'engage à promouvoir et vendre les produits Filmbase France dans la région attribuée.
- Respect des objectifs commerciaux fixés par Filmbase France.
- Gestion des relations avec les clients (prospection, suivi, réclamations).

2. Zone d'exclusivité

Une région définie est attribuée en exclusivité au distributeur pour éviter les conflits commerciaux.

3. Rémunération

- Paiement à la commission sur les ventes réalisées (de 10 à 20%).
- Modalités de paiement : à la fin de chaque mois sur la base des ventes validées.

4. Durée du contrat et résiliation

- Durée initiale : 4 mois, renouvelable tacitement.
- Possibilité de résiliation avec un préavis de 30 jours pour l'une ou l'autre des parties.

5. Obligations de Filmbase France

- Fournir des outils marketing et techniques.
- Formation initiale sur les produits.
- Support technique et commercial.

Les valises d'échantillons sont à la charge du commercial indépendant et leur appartiennent, même en cas de cessation de collaboration avec Filmbase France.

6. Confidentialité

Obligation de garder confidentielles toutes les informations commerciales et techniques partagées.

Nous recrutons uniquement des commerciaux indépendants

- Tous les frais de démarchage et de prospection sont à la charge des commerciaux indépendants.

2. Contrat de Franchise

Objet du contrat:

Ce contrat formalise l'accord entre Filmbase France (le franchiseur) et un franchisé souhaitant exploiter un point de vente ou une activité commerciale sous la marque Filmbase France.

Clauses principales:

1. Droits et obligations du franchisé

- Utilisation de la marque et des produits Filmbase France.
- Respect des standards de qualité, des processus de vente et des tarifs recommandés.
- Participation à des formations et à des audits périodiques.

2. Soutien du franchiseur

- Mise à disposition d'outils marketing, publicité nationale et locale.
- Formation initiale et continue.
- Assistance technique et commerciale.

3. Redevances

- Redevance initiale : Pour adhésion à la franchise.
- Redevances mensuelles : A définir le pourcentage du chiffre d'affaires.

4. Zone d'exclusivité

Délimitation d'une zone où le franchisé a l'exclusivité d'exploitation.

5. Durée et renouvellement

- Durée initiale : 1 ans.
- Renouvelable sous conditions précises (performance commerciale, respect des engagements).

6. Conditions de résiliation

- Non-respect des obligations contractuelles.
- Possibilité de résiliation avec préavis de 90 jours.

7. Confidentialité et non-concurrence

Clause de non-concurrence après la fin du contrat (ex. : interdiction de vendre des produits similaires pendant 2 ans).